

1. L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE AU COLLEGE A LA RENTREE 2016

L'accompagnement éducatif (et **continu** en 6^{ème}) est maintenu dans l'éducation prioritaire. Dans tous les établissements, **l'accompagnement personnalisé** apparaît de façon obligatoire de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour tous les élèves.

Les objectifs de l'accompagnement personnalisé :

- Assurer à chaque élève une prise en compte de ses besoins et de ses capacités, dans le but de lui permettre de progresser au mieux dans ses apprentissages et idéalement à son rythme.
- L'Accompagnement Personnalisé est une aide apportée à chaque élève pour lui permettre par exemple d'acquérir des méthodes, de renforcer ou d'approfondir ses compétences.
- Aider l'élève à réussir là où l'on pense qu'il n'aurait pu jamais pu réussir.

Qui est concerné et comment ?

- Obligatoire pour tous les élèves, **3h en 6^{ème}, 1h ou 2h en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}**.
- Tous les élèves d'un même niveau suivront le même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé.
- Tous les élèves ... mais selon leurs besoins spécifiques : selon les modalités d'organisation définies par l'établissement, « Les élèves seront regroupés en fonction de leurs besoins et au sein de groupes à la composition variable tout au long de l'année ».

Qui accompagne ?

- Toutes les disciplines d'enseignement ont vocation à contribuer aux enseignements complémentaires (donc à l'AP) ainsi que les professeurs documentalistes et les CPE.
- Ce temps d'enseignement consacré à l'AP (et intégré dans le décompte horaire des enseignements disciplinaires) concerne potentiellement n'importe quelle discipline puisque « tous les enseignants peuvent assurer l'accompagnement personnalisé ».

Que devrait être l'AP ?

- L'AP devrait être vu comme une modalité différente d'enseignement et une posture (ou un état d'esprit) à acquérir et/ou à renforcer, et non perçu comme un « dispositif ».
- L'AP s'inscrit plus largement dans une culture de l'accompagnement à développer au sein de tous les enseignements.
- L'AP doit permettre d'assurer une meilleure transition école-collège, développer les compétences du domaine 2 du socle (« méthodes et outils pour apprendre ») et donner à tous les élèves des outils leur permettant d'envisager la suite de leurs parcours de la façon la plus pertinente possible.
- L'AP nécessite des diagnostics et des bilans, dans le cadre d'un suivi régulier de l'acquisition des compétences des élèves.

2. QUELQUES PISTES DE REFLEXION SUR L'ORGANISATION DE L'AP

Différents modes d'organisation sont envisageables. Ils doivent être adaptés aux spécificités de l'établissement et aux besoins clairement identifiés des élèves : il est préférable de poser d'abord la question des contenus liés aux besoins pour construire ensuite l'organisation adaptée au sein des instances pédagogiques de l'établissement.

EXEMPLES D'ORGANISATION	INTERETS
<p><i>Des cases d'AP dans l'EDT des élèves</i> <i>(créneaux réservés et fléchés « AP »)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - AP clairement identifié - Possibilité de constituer des groupes de besoins - Possibilité de ménager des co-interventions - Possibilité de mener des projets autour des compétences du socle sur une durée précise (de vacances à vacances : temporalité identifiée), cela permet d'associer une période à un travail sur une compétence identifiée ou un projet par exemple
<p><i>AP non fléché dans des temps particuliers, mais intégré dans les créneaux disciplinaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les enseignants sont amenés à s'impliquer dans l'AP - Levier psychologique : « on ne donne pas d'heures pour l'AP », l'ancrage disciplinaire s'inscrit de fait dans ce type de mise en œuvre - Levier pour la concertation et le travail d'équipe
<p><i>AP réparti en partie sur des créneaux fléchés « AP » dans l'EDT et dans les créneaux disciplinaires.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition équilibrée, permettant de maximiser les avantages et de minimiser l'effet des limites des deux modes d'organisation précédents. - Permet de rendre l'AP identifiable tout en le travaillant au fil de l'eau. - Favorise le développement au quotidien d'une culture de l'accompagnement des élèves, tout en fixant des moments « phares » permettant de diagnostiquer les besoins des élèves et d'évaluer leurs progrès.
<p><i>L'AP partiellement globalisé sur une courte période</i></p>	<p>Permettrait une période de diagnostic et d'identification des besoins des élèves, en 6^{ème} par exemple (entretien d'accueil, favoriser la transition entre l'école et le collège)</p>

L'organisation temporelle

Une mise en place de l'AP qui associe plusieurs modes d'organisation figurant dans le tableau ci-dessus en répartissant l'AP en partie sur des créneaux fléchés « AP » dans l'EDT, de manière globalisée ou non, et dans les créneaux disciplinaires paraît être une modalité à favoriser.

L'organisation spatiale

Il importe de réfléchir à trouver un lieu adapté pour l'AP. L'aménagement de l'espace de la classe constitue un moyen de favoriser les échanges et les interactions. L'espace numérique de travail, largement utilisé, favorise les échanges d'information et la mutualisation des ressources, pour les enseignants comme pour les élèves. L'utilisation des espaces extérieurs à la classe et à l'établissement permet d'offrir une diversité des lieux de pratique.

La définition d'un projet

Dans tous les cas, la conception d'un projet pédagogique d'AP est essentielle à la réussite effective de cet accompagnement. Le projet doit penser un parcours personnalisé pour les élèves, et une planification sur l'année scolaire (dans une démarche de contractualisation). Un outil de suivi comportant une évaluation diagnostique des besoins des élèves, des temps d'évaluation formative et de bilans sur la ou les compétences travaillées semble être nécessaire (sous la forme d'un cahier d'AP par exemple ou d'un livret numérique). La concertation au sein de l'équipe pédagogique est indispensable à la réussite d'un tel projet.

Le rôle du conseil école-collège

Dans le but de favoriser la meilleure transition possible entre l'école et le collège, il nous paraît important d'aborder l'accompagnement personnalisé dans le cadre du cycle 3, au sein du conseil école-collège notamment. Le diagnostic peut être partagé, notamment par rapport aux compétences du socle (celles du domaine 2 notamment). A cet égard, l'on pourrait considérer l'AP comme un outil au service des enseignants pour améliorer au cycle 3 la transition entre l'école et le collège pour les élèves.

Une posture adaptée de l'enseignant à acquérir ou à renforcer

L'AP n'est pas un dispositif mais suppose une posture particulière de l'enseignant en toutes circonstances, qui centre son activité pédagogique sur l'élève. Une des finalités de l'AP est de permettre à l'élève de réussir en lui offrant, encore plus que d'habitude, la possibilité d'explorer diverses manières d'apprendre. Cela implique pour le professeur de diversifier ses approches et de changer de stratégies en fonction des profils des élèves.

La question du nombre d'élèves

Comment accompagner des élèves lorsqu'ils sont dans des groupes à effectif important ? La dotation horaire supplémentaire par division est de 3h et peut servir, pour partie, dans le cadre de choix réfléchis, à organiser l'AP pour des groupes à effectifs réduits pour pallier ces difficultés. D'autre part la circulaire précise que « *Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans sa conception et à participer à sa mise en œuvre* ». Favoriser le dispositif « *trois enseignants, deux classes* » peut s'avérer utile en alignant l'horaire de l'AP pour deux classes avec trois professeurs. Ce mode d'organisation permet de ménager des groupes allégés, ou de véritables groupes de besoins.

3. L'IDENTIFICATION DES BESOINS DES ELEVES : « PERSONNALISER »

L'accompagnement « personnalisé » nécessite que les besoins particuliers ou le projet personnel des élèves soient identifiés et que leur évolution soit suivie.

L'identification des besoins n'est pas évidente et doit naître d'un dialogue authentique entre professeurs et élèves :

- Il est impératif d'associer les élèves à l'identification de leurs besoins. Pour autant, certaines attentes qu'ils expriment ne sont pas de véritables besoins.
- Les élèves seuls ne peuvent pas exprimer tous leurs besoins de même que les professeurs seuls n'ont pas la perception exhaustive de ces besoins.

Quelques modalités possibles pour l'identification des besoins

- Globaliser un volume horaire dès la rentrée pour disposer de temps afin de diagnostiquer les besoins.
- Conduire des entretiens individuels : ils peuvent prendre différentes formes et s'appuyer sur des questionnaires préalablement distribués.
- Réaliser des enquêtes, des sondages, en utilisant par exemple l'ENT.
- S'appuyer sur les bulletins de l'école ou de l'année précédente en restant particulièrement prudent pour éviter d'étiqueter un élève en l'identifiant comme un élève faible en telle ou telle discipline.
- Consulter les bilans de fin de cycles du socle commun.
- Réaliser des bilans d'étapes pour réinterroger les besoins et leur évolution, et affiner le projet personnel de l'élève. Les entretiens et les bilans d'étapes servent aux professeurs à identifier les besoins, mais ils sont aussi des moments où les élèves font pour eux-mêmes le point sur leur situation et prennent conscience de leurs forces et de leurs faiblesses.

4. LES DEMARCHES ET LES CONTENUS : « ACCOMPAGNER »

Il est essentiel de travailler en interrogeant des compétences qui favorisent la transversalité et de **travailler en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Par exemple, les compétences ayant trait aux « langages pour penser et communiquer » (domaine 1 du Socle) convoquent l'ensemble des disciplines et offrent ainsi davantage de possibilités qu'un simple et unique « soutien en français ». L'AP est un moment propice au décloisonnement des disciplines. On peut au demeurant croiser les attentes des programmes en AP en travaillant les compétences transversales par pôles (ou champs) disciplinaires (pôles scientifique, humaniste, linguistique, technologique...). Le domaine 2 du socle « les méthodes et outils pour apprendre » est, sans exclusive, particulièrement investi lors des séances d'AP.

L'AP reste un moment où l'on traite le programme. **Il ne s'agit pas de faire de la méthodologie hors-sol**. Il convient de travailler des compétences à partir de contenus qui s'ancrent dans les programmes disciplinaires.

L'AP est bien une démarche d'accompagnement dans laquelle **le professeur change sa posture habituelle**. L'objectif est de diversifier encore davantage les pratiques pédagogiques pour trouver de nouveaux moyens de gagner en efficacité, au service de la réussite des élèves dans les différentes

disciplines. Il doit y avoir un « retour sur investissement » pour les professeurs et l'AP doit permettre de faciliter les apprentissages disciplinaires. Toutefois les problèmes rencontrés par les élèves sont traités en priorité par la différenciation pédagogique au sein de la classe. Il convient, en effet, de ne pas « externaliser » la difficulté scolaire.

L'AP est pensé en étapes pour **respecter l'évolution des besoins**. On peut imaginer qu'en début d'année un premier moment de diagnostic soit "pré-pensé" par les enseignants, puis que les projets ultérieurs soient adaptés aux besoins identifiés en fonction de bilans d'étape effectués régulièrement.

Si **en 5^{ème}** et **en 4^{ème}**, l'AP favorise l'acquisition et le développement progressifs des compétences en s'adaptant autant que possible au rythme des élèves, l'AP a également vocation **en 6^{ème}** à favoriser la transition entre le premier et le second degré et **en 3^{ème}** à prendre en compte les projets personnels d'orientation.

5. LE ROLE-CLEF DE L'EVALUATION

L'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences

Une évaluation chiffrée de l'AP n'aurait aucun sens et doit être proscrite. Il est néanmoins nécessaire d'évaluer le travail effectué par une prise en compte des compétences acquises ou renforcées. Les bulletins trimestriels comporteront d'ailleurs une rubrique AP complétée par une remarque permettant de faire état de ces acquisitions et de valoriser l'implication des élèves.

L'objectif pour chaque élève est de développer des compétences, pour mieux s'orienter et construire son propre projet dans un parcours personnalisé. Dans la mesure où l'AP ne fait pas l'objet d'une notation, on s'attachera avant tout à relever le gain et la plus-value apportés pour chaque élève dans l'acquisition et le développement de compétences.

Pour évaluer ces compétences les équipes s'appuient sur les progrès des élèves. Pour ce faire, elles prennent en compte l'auto-évaluation des élèves et un diagnostic établi par les professeurs.

L'évaluation de l'efficience de l'AP au sein de l'établissement

L'évaluation de l'accompagnement personnalisé à l'échelle de l'établissement a pour objectif d'établir un bilan annuel des réalisations effectuées et des résultats obtenus, ceci dans le but d'en améliorer l'efficience.

Ce bilan, établi pour l'élève, pour la classe, pour les enseignants, pour l'établissement et aussi pour les parents, est une occasion d'identifier les plus-values et de lister les difficultés pour les corriger l'année suivante, d'optimiser et de généraliser ce qui fonctionne bien. Le conseil pédagogique, les conseils d'enseignement, les conseils de classe ont vocation à participer au bilan de l'accompagnement personnalisé.

Le bilan porte sur l'aspect organisationnel (répartition en groupes, insertion dans l'emploi du temps, programmation annuelle...) et sur les contenus proposés aux élèves (analyse des besoins, démarches, intervenants, durée...).

Pour évaluer correctement l'AP, il faut en avoir préalablement défini les objectifs et la finalité. Les objectifs doivent être précis et réalisables à court terme.

Ce que l'AP ne devrait pas être ...

- Un simple soutien ou de l'aide aux devoirs.
- La poursuite du cours.
- Un dédoublement horaire pour lui-même.
- Un regroupement permanent d'élèves étiquetés en fonction de leur niveau scolaire.
- Une succession d'heures dépourvues d'objectifs ou de contenus clairement définis.
- Un cours de méthodologie pure.
- Une ré-explicitation du cours, sans changement de stratégie.
- En troisième, des heures uniquement dévolues à la préparation du DNB.

Ressources et documents de référence

- Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège.
- Circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015 relatif à la réforme du collège.
- BO spécial du 26 novembre 2015 relatif aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège.
- La page Eduscol dédiée à la réforme du collège : <http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016.html>

Ce que dit la circulaire du 30 juin 2015

« L'accompagnement personnalisé concerne les élèves de tous les niveaux. Tenant compte des spécificités et des besoins de chaque élève, il est construit à partir du bilan préalable de ses besoins. Tous les élèves d'un même niveau de classe bénéficient du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé. »

Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé. Il est destiné à soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans sa conception et à participer à sa mise en œuvre.

L'accompagnement personnalisé prend des formes variées : approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau. Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».

En classe de sixième, les 3 heures d'accompagnement personnalisé ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser. On cherchera notamment à faire acquérir plus explicitement les méthodes nécessaires aux apprentissages : en lien avec les attendus des différentes disciplines, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, effectuer une recherche documentaire, organiser son travail personnel, etc.

Au cycle 4, les élèves bénéficient d'une heure à deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Il favorise, en classe de troisième, la construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée.

Les élèves peuvent être regroupés en fonction de leurs besoins, au sein de groupes dont la composition peut varier durant l'année. Des heures professeurs sont mobilisées pour la prise en charge des groupes ».